

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**2025-005 – Lot 2 600 312 – 126, rue Olivier-Morel**

---

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025 :

**2025-005** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal d'un (1) étage ayant une superficie d'implantation au sol de 241 m<sup>2</sup> alors que la superficie d'implantation minimale au sol exigée en vertu de la réglementation en vigueur est de 275 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 5 mars 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 17 février 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait affiché à l'hôtel de ville le 17 février 2025.

Donné à Carignan, ce 17 février 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière